

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 janvier 2021
N° CP-2021-1-5-2

5^{ème} Commission

Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

JOBS D'HIVER POUR LES ETUDIANTS

Résumé : A la crise sanitaire liée à la COVID 19, vient se rajouter une crise économique et sociale. Cette crise touche de nouveaux publics et particulièrement les jeunes. Les associations caritatives sont mobilisées et font face à une augmentation des sollicitations dans un contexte en terme de ressources humaines tendu. Pour soutenir les associations et les étudiants précaires, il vous est proposé la mise en œuvre d'un dispositif de jobs solidaires en faveur des étudiants pour un montant de 400 000 euros.

1. Des structures associatives inquiètes

Les associations caritatives alsaciennes (Caritas, secours populaire, restos du cœur, Emmaüs, croix rouge, banque alimentaire) et les épiceries sociales expriment leurs inquiétudes notamment sur le nombre de bénévoles.

Les bénévoles étant majoritairement une population de 65 ans et plus, les associations ne souhaitent pas les mobiliser afin de ne pas les exposer au virus de la COVID 19. De ce fait, la question du maintien de certaines activités pourrait se poser.

Les structures locales maintiennent une activité quasi-normale mais adaptée à la situation sanitaire par la délivrance principalement de colis alimentaires.

2. Un public nouveau : les étudiants

Depuis la fin de l'été, un nouveau type de public sollicite les services sociaux pour un soutien financier : les jeunes notamment les étudiants.

Le public jeune recouvre à la fois les étudiants précaires, les jeunes sans formation, en situation d'exclusion.

Les épiceries sociales étudiantes indiquent qu'elles accueillent trois fois plus d'étudiants que l'an passé. Le service social du CROUS maintient une activité élevée depuis la période du premier confinement.

Ainsi, les épiceries sociales étudiantes voient le nombre d'étudiants accueillis lors de la distribution alimentaire quasi tripler (plus de 1000 étudiants par distribution).

Cette augmentation s'explique par l'impossibilité pour nombre d'étudiants de trouver des emplois d'appoint pour subvenir à leurs besoins ; en effet, en raison de la crise sanitaire, les emplois auxquels ils avaient recours ne sont plus proposés car majoritairement dans le domaine de la restauration.

Il est à craindre que ces sollicitations augmentent dans les semaines et mois à venir. Ces constats sont également partagés par les acteurs caritatifs.

Face à ces constats, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace puisse soutenir les associations caritatives et prévenir la dégradation de la situation sociale des étudiants en s'inspirant de l'expérience du Département du Haut-Rhin mise en œuvre à l'été 2020 (« MON JOB D'ETE GAGNANT/GAGNANT »), pour proposer un dispositif de jobs solidaires aux étudiants auprès des associations caritatives du territoire alsacien.

L'objectif est d'offrir aux étudiants un coup de pouce et prévenir la dégradation de leur situation financière, avec la possibilité de trouver du travail auprès des associations caritatives et épiceries sociales.

Pour les associations, la Collectivité européenne d'Alsace entend ainsi répondre aux besoins de renfort de leurs équipes de professionnels en finançant de manière exceptionnelle et forfaitaire un poste pendant un mois, à hauteur de 2 000 € par poste (correspondant au coût d'un emploi au SMIC à temps plein pendant un mois). Le versement de cette aide sera effectué a posteriori, sur présentation par l'association de la fiche de paie du jeune embauché.

200 contrats d'une durée d'un mois sont prévus pour un budget de 400 000 €.

Les modalités de mise en œuvre se feraient par la mise en relation de l'offre d'emploi de l'association et de l'étudiant via la plate-forme job connexion.

Les étudiants seraient identifiés par les services sociaux universitaires.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le dispositif jobs solidaires étudiants et son financement par la Collectivité européenne d'Alsace pour soutenir les étudiants précaires et les structures associatives du champ de l'aide alimentaire ;
- d'accorder aux associations une subvention forfaitaire de 2 000 € par jeune par mois et pour 35 heures, pour un montant total maximum de 400 000 € ;
- d'autoriser le versement des subventions aux associations bénéficiaires, sur la base de la transmission par l'association de la fiche de paie du jeune salarié en job solidaire au cours de la période de janvier à mars 2021.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2021. Ils seront prélevés sur la ligne du budget primitif 2021 sous le numéro d'opération P1530005 Subvention Insertion Professionnelle (Chapitre 017 Nature 65748 Fonction 444) ;

- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à sa mise en œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that ends in a small hook.

Frédéric BIERRY